

**ASSOCIATION PAROISSIALE**  
**SAINT LEONARD ANGERS**

À Angers le 5 décembre 2023

359 RUE SAINT LEONARD  
49000 ANGERS



École des Colibris  
À l'attention de monsieur Damien LUTZ,  
président du Conseil d'Administration  
64 rue Lecombe  
49000 ANGERS

Monsieur le président,

Par la présente et en conformité avec la décision de l'Assemblée générale de l'Association Paroissiale en date du 20 novembre 2023, je déclare m'engager à :

- Conclure un bail de trois ans avec votre association à partir de septembre 2024 en vue d'accueillir l'École des Colibris dans les locaux de notre association situés au 64 rue Lecombe.
- Le principe du bail est acté, mais ses modalités et le prix restent à définir avec vous, notamment en fonction des travaux d'aménagement que vous souhaiteriez prendre à votre charge.
- Les locaux loués comporteront au minimum : les deux salles de classe d'une surface totale de 150 m<sup>2</sup> accessibles par la cour, la remise donnant sur la cour, le préau, le bâtiment indépendant dit « Escapade » (environ 40 m<sup>2</sup>) actuellement occupé par l'école, et les toilettes donnant sur la cour ainsi qu'à la cour et une partie des espaces verts.
- L'accès de l'école se fera par le n°64 rue Lecombe ; l'accès par la rue de Villoutreys sera en effet réservé à la future habitation qu'il est projeté d'aménager dans les locaux existants.

Nous espérons conclure rapidement avec vous cette négociation sur le futur bail ; malheureusement une disparition dans notre association en la personne de son secrétaire retarde nos échéances mais ne les remet pas en cause. Nous fixerons donc avec vous le plus tôt possibles des dates de rendez-vous pour cette négociation.

Je vous prie d'agréer en l'attente, mon cher président, l'expression de mes plus cordiales considérations.

Le Président de l'Association Paroissiale  
Saint Léonard

M. Philippe COGET